Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260218-DCM2026_01_01-DE

***COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.***

***DELIBERATION DU 17 FEVRIER 2026. N°2026-01-01***

| Nombre de conseillers municipaux : | |
|---|---|
| En exercice | 18 |
| Présents | 13 |
| Votants | 14 |

**Le mardi 17 février 2026 à dix-huit heures trente,** le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur David BRIANT, Maire.

**Date de la convocation** : le vendredi 13 février 2026

**Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice,** à l'exception de Monsieur Simon JEGOU, ayant donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN, Monsieur Gildas BEGOC, Madame Gaëlle LE DILOSQUER, Monsieur Franck MENGUY et Madame Claudie LE NEL

Monsieur Jacques KERROS a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

***APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025***

La séance ouverte,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal de la séance précédente dont les élus ont eu communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention de Madame Catherine VIGNON

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
*Le Maire de SAINT-PABU :*

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 18 février 2026
Le Maire,
David BRIANT

MAIRIE DE SAINT PABU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29830 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Jacques KERROS